

Association Encr'Âges Règlement du Concours de nouvelles 2020

Thème : « Au fil de l'eau »

Article 1 :

L'association Encr'Âges organise du 15 janvier au 30 juin 2020 un concours de nouvelles ouvert à toute personne âgée de 16 ans et plus.

Les membres du jury ainsi que les membres du conseil d'administration de l'association ne peuvent pas concourir.

Article 2 :

Le thème du concours est « **Au fil de l'eau** ».

Article 3 :

Chaque participant s'engage à présenter une nouvelle originale n'ayant fait l'objet d'aucune publication préalable.

Article 4 :

Les textes devront répondre aux critères littéraires d'une nouvelle et avoir un titre original, différent du thème, mentionné sur la première page.

Il est également exigé que l'intitulé du thème ne figure pas en toutes lettres dans la nouvelle. Le thème devra être évoqué sans être mentionné.

Article 5 :

Les nouvelles ne devront pas dépasser 6 000 caractères (espaces comprises) et respecter les règles suivantes :

- Format A4 (21 x 29.7 cm),
- Police Times New Roman, taille 12 points, couleur noir,
- Interligne 1.5,
- Marges horizontales et verticales standard,
- Pages numérotées.

Article 6 :

Les textes ne devront comprendre aucun signe distinctif autre qu'un code personnel choisi par le participant, comportant 3 lettres et 2 chiffres (ex : ABC 12) permettant d'identifier la nouvelle tout en garantissant l'anonymat de l'auteur. Ce code personnel sera indiqué dans le coin supérieur gauche de chaque page.

Les nouvelles ne devront comporter aucun autre signe distinctif (dessin, graphique, caractères spéciaux, etc...), sous peine d'exclusion du concours.

Article 7 :

Une fiche d'inscription (disponible sur le site www.encrages-puymoyen.com) devra être renseignée par les participants et comportera les informations suivantes :

- Nom, prénom, âge
- Adresse postale complète
- N°s de téléphone
- Adresse de messagerie électronique
- Titre de la nouvelle
- Code personnel

Article 8 :

Le droit de participation est fixé à 10 euros, et devra être réglé par chèque établi à l'ordre de l'association EnCr'Âges.

Article 9 :

Les nouvelles devront être envoyées par voie postale et par messagerie électronique.

L'envoi postal devra comprendre :

- Deux exemplaires de la nouvelle :
 - o Imprimés recto seulement
 - o Feuilles non agrafées, non pliées
- La fiche d'inscription dûment renseignée,
- Le chèque de participation,
- Le tout dans une enveloppe de format A4.

Cet envoi postal devra être adressé **avant le 30 juin 2020** à l'adresse suivante :

« Concours de Nouvelles EnCr'Âges »

Sixte de Fraguier
35 rue Paul Abadie
16000 Angoulême

L'envoi par messagerie électronique devra comprendre le texte de la nouvelle en format Word ou OpenOffice, et être adressé à l'adresse concours@encrages-puymoyen.com .

Les textes ne seront pas renvoyés aux participants.

Article 10 :

Le jury se réserve le droit de limiter à 100 le nombre de participants. Il est donc recommandé aux participants d'adresser leur texte dès le lancement du concours.

Après réception et vérification par l'association de la conformité des textes, les participants recevront un message électronique confirmant l'éligibilité de leur nouvelle.

Article 11 :

Le jury sera particulièrement attentif aux critères suivants :

- Originalité du texte,
- Respect de l'orthographe et de la grammaire,
- Adéquation au thème (il est rappelé que le thème peut être considéré au sens propre comme au sens figuré).



Article 12 :

Les résultats du concours seront proclamés lors du **7^e Festival des Mots qui se tiendra le 10 Octobre 2020** à la salle des fêtes de Puymoyen (16400), puis seront disponibles sur le site de l'association (www.encrages-puymoyen.com) dans les jours qui suivent.

Article 13 :

Trois prix seront décernés :

- 1^{er} prix (Victor de la Nouvelle) : 200 €
- 2^e prix : 150 €
- 3^e prix : 100 €.

La présence des lauréats à la cérémonie de remise des prix est obligatoire. Les lots seront exclusivement remis en mains propres lors du festival des Mots.

Le jury se réserve le droit d'attribuer des « coups de cœur » aux autres textes qui auront retenu son attention.

Les textes primés ainsi que les coups de cœur feront l'objet d'une publication par l'association sous forme d'un recueil.

Article 14 :

L'association Encr'Âges se réserve le droit de diffuser et d'éditer les textes primés (ainsi que les coups de cœur), notamment sur son site internet et dans le recueil mentionné ci-dessus.

Article 15 :

La participation au concours entraîne la pleine adhésion à ce règlement ainsi que l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Contact :

Email : concours@encrages-puymoyen.com

Site : www.encrages-puymoyen.com